



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE JOUY-LE-POTIER SÉANCE DU VENDREDI 6 MARS 2026

Le maire de Jouy-le-potier certifie avoir convoqué le lundi 2 mars 2026 les membres du conseil municipal, pour une séance publique ordinaire qui a lieu vendredi 6 mars 2026 à 20h dans la salle de réunion de la Mairie.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Date de convocation du conseil municipal : 02-03-2026

Présents :

Gilles BILLIOT	Christine LALIÈRE	Florence NOYER
Jean-Benoît PELLETIER	Jean-François ROBINET	Karl MESLAND
Catherine COLAS	Benoît MALARD	Patricia GAUTHIER
Nicole BERRUÉ	Michel GAUDÉ	
Thierry ZION	Pascale SZCZERBAL	

Absents excusés :

Pascal HERRERO donne pouvoir à Catherine COLAS

Boubacar DIALLO donne pouvoir à Gilles BILLIOT

Absent :

➤ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2025

Le procès-verbal de la précédente séance, a été envoyé à tous les membres du conseil municipal,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025

➤ 2026/03/06/01 – REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Considérant l'impossibilité technique de finaliser les comptes 2025,

Considérant l'état établi par le comptable public,

Considérant la nécessité d'établir le budget primitif,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VALIDE comme suit la reprise anticipée des résultats du budget principal de la commune 2025 établie par le comptable public :

Affectation de résultats Budget principal		
Affectation en section d'investissement		
Résultat d'investissement	- 255 977.34	
Résultat de fonctionnement	462 101.23	

➤ **2026/03/06/02 – REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS – BUDET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Considérant l'impossibilité technique de finaliser les comptes 2025,

Considérant l'état établi par le comptable public,

Considérant la nécessité d'établir le budget primitif,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VALIDE comme suit la reprise anticipée des résultats du budget annexe eau et assainissement de la commune 2025 établie par le comptable public :

Affectation de résultats Budget eau et assainissement		
Affectation en section d'investissement		
Résultat d'investissement	418 357.80	
Affectation en section de fonctionnement		
Résultat de fonctionnement	72 862.94	

➤ **2026/03/06/03 – REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS – BUDGET PÔLE SANTÉ**

Considérant l'impossibilité technique de finaliser les comptes 2025,

Considérant l'état établi par le comptable public,

Considérant la nécessité d'établir le budget primitif,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VALIDE comme suit la reprise anticipée des résultats du budget annexe Pôle Santé de la commune 2025 établie par le comptable public :

Affectation de résultats Budget pôle santé		
Affectation en section d'investissement		
Résultat d'investissement	11 150.84	
Résultat de fonctionnement	43 492.94	

➤ **2026/03/06/04 – APPROBATION BUDGET PRINCIPAL 2026**

Considérant les différents échanges et éclaircissements apportés à la commission finance du samedi 28 février,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 11 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS de vote, Catherine COLAS, Pascal HERRERO, Jean-Benoît PELLETIER, Thierry ZION,
ADOpte le budget primitif communal 2026 qui s'équilibre en dépenses-recettes comme suit :

Fonctionnement : 1 814 078,89 €

Investissement : 843 220,71 €

➤ **2026/03/06/05 – APPROBATION BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2026**

Considérant les différents échanges et éclaircissements apportés à la commission finance du 28 février 2026,
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 11 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS de vote, Catherine COLAS, Pascal HERRERO, Jean-Benoît PELLETIER, Thierry ZION,

ADOpte le budget primitif annexe – eau et assainissement 2026 qui s'équilibre en dépenses-recettes comme suit :

Fonctionnement : 302 862,94 €

Investissement : 561 397,44 €

➤ **2026/03/06/06 – APPROBATION BUDGET POLE SANTE 2026**

Considérant les différents échanges et éclaircissements apportés à la commission finance du 28 février 2026,
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 11 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS de vote Catherine COLAS, Pascal HERRERO, Jean-Benoît PELLETIER, Thierry ZION,

ADOpte le budget primitif annexe – Pôle Santé 2026 qui s'équilibre en dépenses-recettes comme suit :

Fonctionnement : 151 492,94 €

Investissement : 144 114,07 €

➤ **2026/03/06/07 – TABLEAU DES EFFECTIFS**

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le tableau des effectifs comme suit :

Cadres d'emploi	Grades	Nombre d'emplois	Temps complet ou non complet	Pourvu ou non pourvu
Filière administrative				
Secrétaire de Mairie	Rédacteur	1	Temps complet	Non Pourvu
Adjoint administratif	Adjoint administratif	3	Temps complet	Pourvus
Adjoint administratif	Adjoint administratif	1	Temps complet	Non Pourvu
Adjoint administratif	Adjoint administratif	1	Temps non complet	Pourvu
Filière technique				
Adjoint technique	Adjoint technique	5	Temps complet	Pourvus
Adjoint technique	Adjoint technique	1	Temps complet	Non pourvus
Filière médico-social				
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles	1	Temps complet	Non pourvu
ATSEM	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1	Temps complet	Pourvu
ATSEM	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	Temps complet	Non pourvu
ATSEM	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	Temps complet	Pourvu
Filière animation				
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	Temps non complet	Pourvu
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1	Temps complet	Pourvu
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1	Temps non complet	Non pourvu
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	2	Temps complet	Non Pourvus
TOTAL		21		

➤ **2026/03/06/08 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Considérant les documents communiqués par les différentes associations,

Considérant les contraintes budgétaires,

Considérant la nécessité de soutenir les associations et les bénévoles en couvrant à minima leurs charges obligatoires (assurances...)

Considérant que les associations bénéficient de la mise à disposition gracieuse de matériel, locaux et autres prestations,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, moins l'abstention de Patricia GAUTHIER pour les « randonneurs de Sologne » et Benoît MALARD pour le comité des fêtes,

ATTRIBUE des aides financières 2026 aux associations comme suit :

Subventions associations 2026

Subvention associations sportives :
 10€/jovicien
 +10% charges salariales
 Mini 150€
 Maxi 1 600€

Subventions associations diverses :
 5€/jovicien ou forfait

Associations	2025	2026
Football Club de Jouy-le-Potier	500€	490€
Association Basket	150€	150€
Tennis Club de Jouy-le-Potier	918€	957€
Gymnastique Volontaire	1600€	1600€
Les Volants Joviciens	864€	808€
Randonneurs de Sologne	150€	150€
Comité des fêtes	500€	500€
Association du Bois de l'Orgue	150€	150€
Les Pêcheurs Joviciens	0€	1 000€
Amicale des Pompiers	700€	750€
Association Parents d'élèves	150€	150€
Association Action Animal	150€	150€
Association les Guernipis	150€	150€
Le Champ des Possibles	150€	150€
Pieds d'Argile	1 000€	1 000€
Domaine du Ciran	100€	100€
FUL (Fond Unifié Logement)- Conseil Départemental	1158€	1200€
A.B.R.A.P.A Beaugency	200€	200€
Union Départementales des Maires ruraux du Loiret	100€	100€
Fondation du patrimoine	120€	100€
Amicale du personnel CCPS	150€	150€
OUL (Œuvres Universitaires du Loiret)	780€	1974€
TOTAL	9740€	11 979€

CHARGE, AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter cette délibération.

Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit aujourd'hui de la dernière réunion de conseil municipal de la mandature et remercie chaleureusement l'ensemble des élus et du personnel pour le travail effectué ensemble au cours de ce mandat.

Mr le Maire clôt la séance à 20h27.